



CALL Collectif Antenne Lys lez Lannoy



Madame le Maire de Lys Lez Lannoy,

L'installation d'un réseau de téléphonie mobile 4 G induit des niveaux de champs électromagnétiques très élevés qui peuvent s'avérer dangereux pour la santé, notamment pour celle des enfants, particulièrement fragiles et vulnérables, du fait de leur organisme en pleine croissance. Les mises en garde de médecins et scientifiques indépendants se multiplient : perturbation du sommeil, altération des capacités cognitives, augmentation de la pression artérielle, perturbation du système immunitaire, altération de la fertilité, du système endocrinien, rupture des brins d'ADN, augmentation des risques de tumeurs et de cancers. L'OMS a classé les ondes de téléphonie mobile comme potentiellement cancérogènes.

Le 17 octobre 2013, vous, Mme Josiane WILLOQUEAUX, maire de Lys Lez Lannoy (59390), signait la non opposition à la déclaration préalable de travaux (DP 059367 1300091) demandée par l'opérateur téléphonique FREE. Ce document autorise FREE à implanter un relais de radiotéléphonie sur la parcelle cadastrée n° 144 Section AK 01, propriété privée, sis sentier du Cimetière à Lys Lez Lannoy. Cette installation comprendrait un pylône monotube de 25 m de hauteur et d'1 m de diamètre, support de 3 antennes panneaux sous radôme, ainsi qu'une zone technique au sol et l'édification d'un mur d'enceinte en béton de 3m de hauteur sur le pourtour de l'équipement.

Outre un problème visuel et esthétique, nous constatons :

- Que deux écoles (soit plus de 1 000 enfants, âgés de 2 à 10 ans) se trouvent à proximité de cette antenne.
- Que des habitations jouxtent cette antenne relais.
- Qu'une crèche se trouve à peu de distance de ce projet.
- Qu'aucune information ni concertation n'a eu lieu sur ce projet.
- Que l'affichage du projet s'est fait de manière très discrète dans le sentier, et non sur la voie publique proche.
- Que les effets des ondes des antennes de téléphonie mobile sont mal évalués et que face aux contradictions persistantes au sein du monde scientifique, il est de la responsabilité des élus d'agir dans l'intérêt de ses concitoyens.

Nous demandons :

- Que le principe de précaution, inscrit dans la Constitution Française s'imposant à tous, soit respecté,
- Qu'une distance réglementaire d'au moins 300 m soit appliquée entre l'implantation d'antennes relais et les sites sensibles (écoles, crèches, établissements de santé,...),
- Que les recommandations du Conseil de l'Europe de respecter une Valeur Limite d'Exposition de 0,6 V/m soient entendues et appliquées, alors que, en France, le décret du 03 mai 2002, autorise 41 V/m pour 900MHz, 58 V/m pour 1800 MHz et 61V/m pour 2100 MHz.

⇒ **Cette antenne met en danger la santé des riverains et notamment celle des enfants scolarisés dans les 2 écoles (Paul Bert et Saint Luc) exposées aux ondes qu'elle émet. Nous demandons donc instamment que tout projet d'évolution vers la 4G soit abandonné sur ce site.**

Aidez-nous à préserver la santé de nos enfants en signant cette pétition d'opposition à cette antenne. Elle sera transmise à la Mairie de Lys Lez Lannoy. Plus nous aurons de signatures de personnes ralliées à notre cause, plus notre demande aura de chances d'être entendue. Pour toutes ces raisons, nous demandons que le « principe de précaution » soit appliqué et qu'il soit choisi, pour cette antenne relais, un autre lieu d'implantation mieux adapté.

